

SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2011

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers de votants : 15

Date de la convocation : 25 novembre 2011
Date d'affichage de la convocation : 25 novembre 2011

L'an deux mil onze, le premier décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur BLANCHARD André, Maire.

Étaient présents : MM. DESHAYES Jean-Yves, RÉGEARD Loïc, BARBY Éric, BESSIN Pascal, BEDEL Didier, SAUVEUR Patrice, MONTIGNE Claude, LEFEUVRE André, RUELLAN Jean-Claude, MASSON Jean-Paul, Mmes GASCOIN Laurence, ROZE Marie-Paule, NIVOL Nadine et HOUIT Yolande.

Absent excusé : CROQUISON Sébastien

Absents : GRIMBELLE Hélène et de LORGERIL Olivier.

Un scrutin a eu lieu ; M. DESHAYES Jean-Yves a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 novembre 2011
 - Élection du secrétaire de séance
- 1- Tarifs communaux 2012
 - 2- Emprunt 2011
 - 3- Assainissement :
 - participation raccordement à l'égout
 - contrôle de conformité des branchements lors d'une cession immobilière
 - 4- Etude détaillée du réseau électrique de basse tension : lotissement « Les Jardins du Presbytère »
 - 5- Maison médicale : bail professionnel
 - 6- Informations diverses
 - 7- Questions diverses

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2011

M. André BLANCHARD soumet au Conseil municipal le compte-rendu de la séance du 3 novembre 2011. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

I- TARIFS COMMUNAUX 2012 – CIMETIÈRE (N°85-2011)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 2 décembre 2010, fixant les tarifs des concessions pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de reconduire ces tarifs pour l'exercice 2012.

CIMETIERE	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Concessions dans le cimetière		
-concession cinquantenaire (en bordure d'allée)	195 € / m ²	195 € / m ²
-concession cinquantenaire (à l'intérieur de la section)	177 € / m ²	177 € / m ²
-concession trentenaire	159 € / m ²	159 € / m ²
Concessions de cases au columbarium		
-concession de case : 15 ans	660 €	660 €
-concession de case : 30 ans	870 €	870 €

II- TARIFS COMMUNAUX 2012 - LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL (N°86-2011)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 2 décembre 2010 fixant les tarifs de location du matériel communal pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de reconduire ces tarifs pour l'exercice 2012.

Matériel	Tarifs 2011	Tarifs 2012
▪ chapiteau (40 m ²)	- 105 € (commune) - 165 € (hors commune)	- 105 € (commune) - 165 € (hors commune)
▪ table	- 5 €	- 5 €
▪ chaise	- 0.50 €	- 0.50 €
▪ chapiteau 60 m ²	- 125 € (commune) - 200 € (hors commune)	- 125 € (commune) - 200 € (hors commune)

III- TARIFS COMMUNAUX 2012 - GARDERIE MUNICIPALE (N°87-2011)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 2 décembre 2010 fixant les tarifs de la garderie municipale pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de reconduire ces tarifs pour l'exercice 2012.

Nombre d'heures	Tarifs 2011	Tarifs 2012
0 H 30	1.00 €	1.00 €
1 H 00	1.80 €	1.80 €
1 H 30	2.40 €	2.40 €
2 H 00	3.05 €	3.05 €
FORFAIT JOURNALIER		
2 H 30	3.50 €	3.50 €
3 H 00	3.70 €	3.70 €
3 H 30	4.00 €	4.00 €

IV- TARIFS COMMUNAUX 2012 - DROIT DE PECHE – ÉTANG DE PITREL (N°88-2011)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 2 décembre 2010 fixant les tarifs de la pêche pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de reconduire ces tarifs pour l'exercice 2012.

Forfait abonnement	Tarifs 2011	Tarifs 2012
- Carte à la journée	2 €	2 €
- Carte à l'année	25 €	25 €

V- TARIFS COMMUNAUX 2012 – PHOTOCOPIES (N°89-2011)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 2 décembre 2010 fixant les tarifs des photocopies pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de reconduire ces tarifs pour l'exercice 2012.

Type de copie	Tarif 2011	Tarif 2012
▪ copie A 4	0.30 €	0.30 €
▪ copie A 3	0.50 €	0.50 €

VI- TARIFS COMMUNAUX 2012 – TENNIS (N°90-2011)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 2 décembre 2010 fixant les tarifs de l'abonnement du tennis pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de reconduire ces tarifs pour l'exercice 2012.

Abonnement	Tarifs 2011	Tarifs 2012
-abonnement annuel / habitants PLEUGUENEUC	40 €	40 €
-abonnement annuel / non habitants	60 €	60 €
-forfait pour une séance	5 €	5 €

VII- TARIFS COMMUNAUX 2012 - LOCATIONS SALLES COMMUNALES (N°91-2011)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 2 décembre 2010 fixant les tarifs de location des salles communales pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité.

- **DÉCIDE** de reconduire ces tarifs pour l'exercice 2012.

DÉSIGNATION	Effectifs	TARIFS 2011	TARIFS 2012
Vin d'honneur 11 h à 14 h et de 16 h à 19 h	salles A et B : 400 c	160 €	160 €
	salle A : 280 c	110 €	110 €
	salle B : 110 c	80 €	80 €
	salle associative : 50 c	70 €	70 €
	salle annexe : 50 c	50 €	50 €

Buffet Froid	salle associative	120 €	120 €
	salle annexe	120 €	120 €

Salle A	280 c	500 €	500 €
Salle B	120 c	290 €	290 €
Salles A et B	400 c	645 €	645 €

Cuisine A		75 €	75 €
Cuisine B		40 €	40 €

Bal, congrès, concert, théâtre, loto		340 €	340 €
Vaisselle		80 €	80 €

LOCATIONS ASSOCIATIONS		de PLEUGUENEUC	
1ère fois	Choisir pour la 1ère fois, la manifestation la plus intéressante,	Gratuit	Gratuit
2ème fois		50%	50%
3ème fois		30%	30%

HABITANTS de PLEUGUENEUC Réduction : 1 ^{ère} et 2 ^{ème} journées (salles, vaisselle et cuisine)		40 % salle A	40 % salle A
		40 % salle B	40 % salle B
		40 % salles A + B	40 % salles A + B
Salles en semaine pour divers ateliers			
salle B (privé)		30 € / heure	30 € / heure
Salle A (privé)		50 € / heure	50 € / heure
Salle B (associations)		10 € / heure	10 € / heure
Salle A (associations)		10 € / heure	10 € / heure

LOCATIONS EXTÉRIEURES			
1 ÈRE JOURNÉE	PLEIN TARIF		
2 ÈME JOURNÉE	RÉDUCTION		
salle A et salles A+B		réduction de 40 %	réduction de 40 %
salle B		réduction de 40 %	réduction de 40 %
Loto, concerts ...		réduction de 20 %	réduction de 20 %
CAUTION	Salles A et B	2 000 €	2 000 €
	Salle associative	1 000 €	1 000 €

VIII- TARIFS COMMUNAUX 2012 – ABONNEMENT BIBLIOTHÈQUE (N°92-2011)

Monsieur le Maire précise que la nouvelle bibliothèque connaît un vif succès et semble très appréciée (locaux chaleureux, agréables, ouvrages divers pour petits et grands, horaires d'ouverture importants...).

L'ouverture au public a été élargie (14 heures hebdomadaires au lieu de 12 heures auparavant) :

- Lundi et mardi : 16 h 00 à 18 h 00
- Mercredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 16 h 00 à 18 h 00
- Pas de permanence le jeudi
- Vendredi : 16 h 00 à 20 h 00
- Samedi : 10 h 00 à 12 h 00

M. le Maire précise qu'il convient de fixer l'abonnement annuel de la bibliothèque pour l'année 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** à compter du **1^{er} janvier 2012** l'abonnement annuel de la bibliothèque à 10 € **pour les familles de Pleugueneuc, Plesder et les familles des enfants scolarisés en élémentaire aux Champs Géaux** (convention générale d'utilisation des services de la bibliothèque du 11 octobre 2010),
- **FIXE** à compter du **1^{er} janvier 2012** l'abonnement annuel de la bibliothèque à 16 € **pour les familles extérieures à Pleugueneuc et à Plesder,**
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

IX- PRÊT 2011 - AUTORISATION D'EMPRUNT (N°93-2011)

Objet : réalisation d'un prêt de 200 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du cabinet médical (opération d'investissement inscrite en 2011).

Le Conseil Municipal de Pleugueneuc, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibère pour le financement du cabinet médical.

M. André Blanchard, Maire de Pleugueneuc, est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt d'un montant de 200 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 60 trimestres
- Durée de la période de préfinancement : 3 mois
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3.44 %
- Amortissement : constant
- Révisabilité du taux d'intérêt : en fonction de la variation du taux d'intérêt de l'EURIBOR

Le taux d'intérêt appliqué pour la première période est égal à l'EURIBOR 3 mois publié un jour ouvré avant la date d'effet du présent contrat, majoré d'une marge fixée à 1.98 %.

Le taux d'intérêt applicable pour chacune des périodes suivantes, est égal à l'EURIBOR 3 mois publié le jour ouvré précédent le premier jour de la période de calculs des intérêts, majoré d'une marge fixée à 1.98 %.

A cet effet, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** M. André Blanchard, Maire, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

X- PARTICIPATION POUR LE RACCORDEMENT A L'EGOUT (N°94-2011)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la participation pour le raccordement à l'égout (PRE) est régie par les dispositions du Code de la Santé Publique et du Code de l'Urbanisme. Elle a été votée le 6 décembre 2004 (délibération n°87-2004) pour une application au 1^{er} janvier 2005.

Cette participation tient compte de l'économie réalisée par un propriétaire ou constructeur qui évite ainsi le coût d'une installation d'évacuation ou d'épuration des eaux usées du fait d'un réseau collectif d'assainissement existant.

M. le Maire rappelle la délibération n°83-2011 du 3 novembre 2011 portant sur la mise en place de la taxe d'aménagement. Cette dernière, compte tenu de son mode de calcul, pénalise les revenus modestes. Il convient de revoir le montant de la participation pour le raccordement à l'égout, fixée à 2500 €.

M. le Maire propose de fixer son montant à 1 250 €.

Après lecture de cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **RETIENT** les tarifs suivants :
 - Pour toute nouvelle construction à usage d'habitation (y compris les changements de destination de bâtiments nécessitant un branchement) localisée ou non sur un lotissement, il est imposé une participation de 1250 € par maison individuelle,
 - Pour toute construction d'un collectif à usage d'habitation, il est imposé une participation de 1250 € par logement de Type 3 ou plus, et de 625 € par logement de type studio, T1 et T2,

- Pour les foyers logements, maisons de retraite, Marpa..., il est imposé une participation de 312.50 € par appartement.
- **DEMANDE** que cette participation soit notifiée sur les actes d'occupation et d'utilisation des sols,
- **SOUHAITE** que le recouvrement de cette participation s'effectue au moment du raccordement de la construction,
- **ANNULE** les tarifs fixés par délibération n°87-2004 en date du 6 décembre 2004,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

XI- CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS D'EAUX USÉES LORS D'UNE CESSIION IMMOBILIÈRE (N°95-2011)

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les propositions d'amélioration de la station d'épuration émises par la SAUR. Il était notamment question d'instaurer un contrôle de conformité des branchements des eaux usées lors d'une cession immobilière. M. le Maire propose de valider cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** la mise en place du contrôle de conformité des branchements des eaux usées lors des cessions immobilières,

Les notaires de Tinténiac, de Saint Pierre de Plesguen et de Combourg seront destinataires de cette décision toute comme la SAUR et la commune de Plesder (hameau de la Touche Pichard). Le contrôle sera à la charge du vendeur.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

XII- ÉTUDE DÉTAILLÉ – RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION – OPÉRATION « LES JARDINS DU PRESBYTÈRE » (N°96-2011)

M. le Maire présente l'étude détaillée réalisée par le Syndicat Départemental d'Énergie concernant le financement du réseau électrique de basse tension de l'opération « Les jardins du presbytère ». Il en ressort, aux conditions actuelles, un montant à la charge de la commune, de 6 191.20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de réaliser ces travaux et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2012,
- **S'ENGAGE** à verser la participation communale au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier (convention de mandat, tableaux financiers) une fois retenu par la commission.

XIII- BAIL PROFESSIONNEL – CABINET MÉDICAL (N°97-2011)

Le Docteur Sauveur Patrice, médecin généraliste, fait part de son souhait d'exercer son activité professionnelle dès janvier prochain au cabinet médical, nouvellement construit place de la mairie, propriété de la commune.

Il convient de fixer le montant de cette location. Cette dernière comprend le cabinet médical n°1, les parties communes à savoir la salle d'attente, l'accueil, l'espace rangement-dossiers, les WC, le dégagement-couloir et la salle des archives située à l'étage.

M. le Maire propose un loyer mensuel de 150 €. Les abonnements (eau et électricité) seront pris en charge pour moitié dans la mesure où l'étage accueille un logement indépendant.

Les consommations correspondantes seront à la charge du locataire si ce dernier occupe seul les locaux professionnels.

Par la suite, les dépenses susnommées seront partagées entre les différents locataires au prorata de la superficie des espaces professionnels occupés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les conditions financières présentées ci-dessus concernant la location du cabinet n°1 de la maison médicale,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le bail professionnel correspondant avec le Docteur Sauveur Patrice ainsi que tous les documents éventuels relatifs à ce dossier.

XIV- DÉCISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET COMMUNAL 2011 (N°98-2011)

Vu le budget communal 2011,

Vu les crédits insuffisants (programme : 084 sécurité agglomération),

Vu les crédits disponibles à l'opération 068 (voirie rurale) qui ne seront pas consommés,

⇒ Décision modificative n°04-2011

MONTANT	A PRÉLEVER AU	POUR INSCRIRE AU
2 000 €	2315-068 Voirie rurale	2152-084 Sécurité agglomération

XV- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- 1- **Point sur l'épandage des boues en octobre dernier en marge de l'agglomération :** Les produits épandus n'étaient pas encore à maturité. Il y a eu maldonne. L'agriculteur a été mal orienté.
- 2- **Implantation du relais SFR « Lande du Breil Caulnette » :** implantation en fonction d'une zone humide présente à proximité.
- 3- **Ravalement des pignons des bâtiments des « Jardins du Presbytère » :** isolation prévue à hauteur du mur d'enceinte.
- 4- **Extension de la Marpa prévue sur un terrain communal.** Discussion autour de la mise à disposition de celui-ci sous forme d'un bail emphytéotique (charges et loyers importants).

Dates à retenir

- Repas du CCAS : dimanche 11 décembre 2011
- Distribution des colis de fin d'année : samedi 17 décembre 2011
- Vœux du Maire : samedi 14 janvier 2012

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur André BLANCHARD déclare la session close.
La séance est levée à 22 heures.

Affichage du compte-rendu le 6 décembre 2011.

Vu, le Maire

M. André BLANCHARD